

Question présentée par le député :

M. Jean Romain

Date de dépôt : 9 février 2016

Question écrite urgente

Pourquoi les cours d'endurance de l'école André-Chavanne pour les jeunes filles ne sont-ils pas dispensés à l'extérieur au même titre que ceux réservés aux garçons ?

On se rappelle l'affaire de 2009 : des collégiennes qui couraient jambes nues sur la piste d'athlétisme de l'école André-Chavanne avaient été prises à partie par un groupe de fidèles musulmans qui sortaient de la mosquée. Ce fut un tollé général.

Aujourd'hui, on apprend que les cours d'endurance pour étudiantes sont plutôt dispensés à l'intérieur. L'endurance à l'intérieur, en ce qui concerne la course, semble mal adaptée, de l'aveu même des profs de sport. On peine à croire, par ailleurs, que les filles aiment moins courir que les garçons. Que l'école se règle sur les desiderata des élèves est une constante de l'école genevoise, mais est-ce une demande des jeunes filles en l'occurrence ?

Les statistiques pour cette école sont parlantes : les garçons se sont rendus sur la piste d'athlétisme 80% du temps, contre seulement 25% pour les filles le vendredi après-midi.

Attaché à la laïcité et à l'égalité, je m'interroge.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. L'affaire de 2009 est-elle réglée une fois pour toutes ?*
- 2. N'existe-t-il pas une forme d'autocensure préventive de la part des profs ou de l'école, qui craignent de jeter de l'huile sur le feu ?*
- 3. Faut-il supposer une intervention officieuse du voisinage ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance de la réponse qu'il apportera à la présente question.